



A l'attention de Monsieur SAMZUN
Maire de Saint-Nazaire

Saint-Nazaire, le 22 novembre 2021

Objet : préavis de grève

Monsieur le Président,

Le syndicat CGT des territoriaux de la mairie de Saint-Nazaire et de la CARENE, le syndicat FO des territoriaux de la région nazairienne, ont décidé de déposer un préavis de grève à l'attention du personnel de la Mairie de Saint-Nazaire les 29, 30 novembre, 1^{er}, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16 et 17 décembre.

Les revendications sont les suivantes :

- Prise en compte des sujétions particulières au titre de la pénibilité et des contraintes horaires au 1^{er} janvier 2022
- Maintien des 29 jours de congés annuels en application des sujétions particulières
- Transformation des 5 jours ATT en congé annuel en application des sujétions particulières
- Prise en compte de l'étude du CNFPT d'octobre 2014 pour la définition des postes pénibles
- Sujétions particulières pour les plus de 60 ans
- Pour le RIFSEEP, suppression des groupes C2b, C1b et B3.
- Un IFSE minimum de 300 € pour les catégories C.

Nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Le secrétaire général CGT,
POUESSEL Fabien

Le secrétaire général FO,
LEBLANC Fabien